



## Le Courier de la Marche Mondiale des Femmes contre les Violences et la Pauvreté - N° 315 - 4 juillet 2016

Bonjour, voici quelques textes, rendez-vous et communiqués concernant les droits des femmes, en espérant qu'ils vous seront utiles. Ceci est un bulletin de collecte d'informations, ce qui veut dire que nous ne sommes pas obligatoirement d'accord avec tout ce qui est écrit (sauf pour les communiqués signés Marche mondiale des Femmes). Si vous recevez ces informations plusieurs fois (attention, vérifiez que l'envoyeur est bien directement la Marche) ou si vous ne voulez plus les recevoir, répondez à ce mail. Faites passer à vos réseaux et ami-es.

**Blog :** <http://marchemondialedesfemmesfrance.org/>

**Facebook :** [www.facebook.com/marchemondialedesfemmes2015](http://www.facebook.com/marchemondialedesfemmes2015)

---

### SOMMAIRE

- 1 - « Imaginons un monde sans prostitution ! » - Zeromacho - Page 1
- 2 - Mouvement de grève reconductible des femmes de chambre de l'hôtel B&B Joliette à Marseille - Tract de la CNT 13 - Page 2
- 3 - Après Cologne, l'Allemagne éclairent sa définition du viol : Non, c'est non ! - Marianne.net
- 4 - Il faut continuer d'améliorer la prévention des féminicides - Françoise Brié - Fédération Solidarité Femmes - sur Libération.fr - Page 3
- 5 - Georges Tron investi pour les législatives : l'exemplarité nécessaire des élue.e.s mise à mal - ECVF - Page 4
- 6 - Impact professionnel pour les aidants : les femmes en première ligne selon une étude européenne - Liaisons sociales - Page 6
- 7 - Carton rouge à France 3: non au clip de présentation des JO qui ne ressemble pas au sport français et accumule les clichés - Tribune collective - Huffington post.fr - Page 5
- 8 - Vœu relatif à la lutte contre le harcèlement sexiste et sexuel à la Mairie de Paris - Page 7
- 9 - Le témoignage testament d'une ex-ultraorthodoxe bouleverse Israël - Nissim Behar - Tel Aviv
- 10 - Pour un féminisme laïque et universaliste ! - Comité Laïcité République - Libres MarianneS - Association pour le Droit International des Femmes - Page 10
- 11 - La Cour suprême des Etats-Unis réaffirme le droit des femmes à avorter - Page 12
- 12 - La liberté d'expression à l'épreuve du harcèlement juridique - Tribune collective - Page 12
- 12Bis - Suite Salon du Livre lesbien - 9 au 11 juillet - Mairie du 3<sup>ème</sup> - Page 13
- 13 - Foot en scène - Les Dégommeuses - 9 juillet - Page 14
- 14 - Rassemblement "Journée mondiale de femmes sans voile" - Appel Femmes sans voile d'Aubervilliers - 10 juillet - Page 13
- 15 - Un guide pratique : « Améliorer l'accès à l'emploi des femmes victimes de violences - Centre Hubertine Auclert et «FIT, une femme, un toit» - Page 14
- 16 - Livre : F. de la Morena : Lutter contre "l'inculture laïque" - Page 15
- 17 - Livre : L'Académie contre la langue française - Maria Canea, Yannick Chevalier, Sylvia Duverger, Anne-Marie Houdebine - Page 15
- 18 - Livre : « Genre, Race, Classe : Travailler en France et au Brésil » - Ouvrage collectif sous la direction de Nadya Araujo Guimarães, Margaret Maruani et Bila Sorj - Page 16
- 19 - A la Librairie Violette and Co - Page 16
- 20 - Théâtre : « Et pendant ce temps, Simone veille ! » - La Contrescarpe - Télérama Sortir

---

### MOBILISATIONS

- 1 - « Imaginons un monde sans prostitution ! » - Zeromacho

Tel est le thème du concours que lance Zéromacho, réseau international d'hommes engagés contre

le système prostituateur et pour l'égalité femmes-hommes. Ce concours est ouvert à toutes les personnes de tous les pays.

Vous avez jusqu'au 31 août 2016 à minuit pour envoyer à l'adresse info.zeromacho@gmail.com un texte de 2 feuillets maximum, soit 3 000 signes (espaces compris), en français ou en anglais.

Un jury choisira cinq textes, qui seront publiés sur le site de Zéromacho ([zeromacho.eu](http://zeromacho.eu)).

En France, la loi du 13 avril 2016 prévoit des outils contre le système prostituateur. Encore faut-il qu'elle soit appliquée : Zéromacho continuera son travail d'interpellation des pouvoirs publics, et préparera une synthèse des textes reçus, afin d'enrichir l'imagination des décideurs politiques.

## **2 - Mouvement de grève reconductible des femmes de chambre de l'hôtel B&B Joliette à Marseille - Tract de la CNT 13**

Depuis ce matin du 28 juin les femmes de chambres, salariées de PROPEO, entreprise sous-traitant le nettoyage de l'Hôtel B&B Joliette, sont en grève reconductible. Suite à un premier mouvement de grève du 10 au 19 juin, le sous-traitant joue la carte de la répression en mutant les personnels sur d'autres sites ou en les empêchant directement de travailler comme ce jour. Les salariées qui se sont syndiquées depuis à la CNT Solidarité Ouvrière ont décidé de reprendre leur action.

*PROPEO et la chaîne B&B doivent cesser des pratiques d'un autre âge !*: Comme c'est souvent le cas dans la sous-traitance hôtelière, les patrons n'ont pas attendu El Khomri pour casser les droits des travailleurs-euses et pratiquer le dumping social. Encore une fois, nous dénonçons des pratiques illégales : paiement à la tâche, c'est à dire à la chambre ; « oublis » systématiques des heures supplémentaires ; organisation des jours de repos ne respectant pas la législation ; interdiction de la pause réglementaire et absence de locaux pour les personnels ; état déplorable des tenues de travail...

*B&B - PROPEO : pour l'Euro, lâchez vos Euros !*: Depuis le début de l'euro de football, nous constatons que le prix des chambres a considérablement augmenté (parfois du double au triple les soirs de match!). Inutile de préciser que les salaires restent, eux au plus bas. Pendant que le donneur d'ordre, la chaîne B&B (groupe PAI Partners) et la société sous-traitante PROPEO s'en mettent plein les poches, le temps de travail augmente et les travailleuses restent pauvres, mal payées, sous-traitées !

*L'exploitation et le mépris ça suffit ! Seule la lutte paie !*: Un piquet de grève aura lieu chaque matin à partir de 08h45 devant l'hôtel (52 Rue de Forbin - à coté de la poste Joliette)

*Les salariées revendentiquent*: Paiement à l'heure et non plus à la tâche, installation d'une pointeuse ; Diminution de la cadence de travail ; Deux jours de repos consécutifs avec roulement pour le week-end ; Prime d'habillage et de déshabillage ; Prime de panier ; Respect des temps de pause légaux et mise à disposition d'un local pour les personnels ; Valorisation des contrats temps partiels à 130 heures ; Amélioration des tenues de travail et indemnités d'entretien

- Obtention du 13ème mois

*Nous apprenons ce mardi que les femmes de ménage de B&B ont gagné sur toutes les revendications et ont réussi à négocier le paiement de leurs 10 jours de grève. La lutte paye !*

## **INTERNATIONAL**

### **3 - Après Cologne, l'Allemagne éclaircit sa définition du viol : Non, c'est non ! - Marianne.net**

L'Allemagne va bouleverser ce jeudi 7 juillet sa définition du viol, jusqu'alors plus restrictive qu'ailleurs, lors d'un vote au Parlement faisant suite à un âpre débat ravivé par les agressions du Nouvel an à Cologne et le procès d'une vedette de la télé-réalité.

Jusqu'ici, le Code pénal, dans un article (177) qui remonte à 1998, cantonne le viol aux relations sexuelles obtenues "par la violence, par une menace portant sur la vie ou l'intégrité corporelle", ou

*lorsque la victime se trouve "privée de toute défense". Une approche restrictive qui exclut de fait les cas où les rapports imposés sous la menace de représailles autres que physiques - professionnelles par exemple - ou lorsque la victime n'a pas pu exprimer son non-consentement, parce qu'elle était ivre, inconsciente, voire simplement tétranisée par la peur.*

Pour compléter le droit allemand sans toucher à l'article 177, le ministre de la Justice Heiko Maas avait proposé mi-mars d'ajouter un nouveau cas "d'abus sexuel", couvrant les relations avec une personne "incapable de résistance" en raison "de son état physique ou psychique" ou de la "surprise". Une voie prudente balayée par la relance de la campagne "Non, c'est non", à la suite de l'affaire Gina-Lisa, une mannequin qui avait porté plainte pour viol et se retrouve en procès pour "dénonciation calomnieuse". Et ce, alors qu'on l'entend dire "non" sur une vidéo la montrant avec les accusés, un footballeur et un employé d'un club berlinois, ce qui a suscité une vague de soutien sur les réseaux sociaux, sous le hashtag #TeamGinaLisa.

Finalement, tout acte sexuel commis "contre la volonté identifiable d'une autre personne" va devenir une infraction pénale, selon un accord trouvé début juin entre conservateurs et sociaux-démocrates et qui sera soumis aux députés du Bundestag ce jeudi. L'émotion suscitée après Cologne dicte par ailleurs plusieurs dispositions du nouveau texte débattu. Ainsi, le "pelotage" en "groupe" sera désormais une infraction spécifique et les étrangers condamnés pour un délit sexuel pourront être expulsés. Une disposition critiquée par une partie de la classe politique : « Cela donne l'impression que ce sont surtout des migrants qui commettent des violences sexuelles », déplore notamment la députée de la gauche radicale Helina Wawzyniak, dénonçant un « *populisme post Cologne* ».

Loin de faire l'unanimité à ce stade en Allemagne, la proclamation par la loi du "Non, c'est non" qui devrait s'achever à l'automne avec le vote de la chambre haute.

## TEXTES

### 4 - Il faut continuer d'améliorer la prévention des féminicides - Françoise Brié - Fédération Solidarité Femmes - sur Libération.fr

En 2015, 122 femmes ont été tuées par leur conjoint, officiel ou non. Pour Françoise Brié, porte-parole de la Fédération nationale solidarité femmes, l'implication et la mobilisation du plus grand nombre d'acteurs sont essentiels pour endiguer ce fléau.

C'est une fréquence malheureusement immuable, mais toujours bonne à rappeler. En moyenne, en France, une femme décède tous les trois jours sous les coups de son conjoint. D'autres chiffres donnent une réalité aux morts violentes au sein du couple, à défaut de leur donner un visage. Ainsi, en 2015, 122 femmes et 22 hommes sont morts sous les coups de leur conjoint, officiel (concubin, époux), ou non officiel (relation épisodique, amant, ex...), selon l'étude annuelle de la Direction générale de la police nationale, la Direction générale de la gendarmerie nationale et la Délégation aux victimes du ministère de l'Intérieur, rendue publique ce jeudi.

Comparés à l'année précédente, ces chiffres ne marquent qu'un léger recul : en 2014, 134 femmes et 31 hommes étaient morts de cette manière. Mais pour Françoise Brié, porte-parole de la Fédération nationale solidarité femmes, membre du Haut Conseil à l'égalité et de la Mission interministérielle pour la protection des femmes victimes de violences et directrice d'un centre d'accueil et d'hébergement, cette baisse, même légère, doit encourager à poursuivre les efforts de sensibilisation.

*Entre 2014 et 2015, le nombre de morts violentes au sein du couple a assez peu baissé. Les politiques en la matière sont-elles inefficaces ? : On n'observe pas de baisse majeure, certes. Mais il faut néanmoins rappeler qu'entre 2013 et 2014 par exemple, le nombre de morts violentes au sein du couple avait connu une très forte baisse, qui coïncidait avec une importante mobilisation, preuve*

que les campagnes portent leurs fruits (en 2014, 202 personnes étaient mortes de cette manière, soit 19 de moins qu'en 2013 et une baisse de 8,5%). Evidemment, la plus grande vigilance est nécessaire sur ces situations de violences conjugales.

Le rapport de jeudi fait notamment état de la mort, en 2015, de 36 enfants, concomitamment à l'homicide ou la tentative d'homicide de leur père ou de leur mère. Pour le coup, les chiffres de 2014 étaient pratiquement identiques (35 enfants). Qu'en déduire ?

C'est un sujet sur lequel la Fédération Solidarité femmes est mobilisée depuis plusieurs années : il faut absolument prendre en considération la dangerosité pour les enfants des auteurs de violences conjugales. Il n'y a pas de dichotomie entre les enfants et le compagnon sur le sujet et on ne peut pas prétendre que les enfants seraient épargnés. Au contraire, ils subissent des conséquences psychologiques, voire physiques, sans compter qu'ils sont bien souvent un enjeu au moment de la séparation dans un couple. Les juges peuvent se prononcer sur l'exercice de l'autorité parentale. Mais la décision sera-t-elle bien appliquée ? On assiste aussi parfois à des difficultés d'articulation des procédures civiles et pénales : une ordonnance de protection peut être prononcée concernant la femme, mais en maintenant un droit de visite classique pour l'enfant, ce qui peut poser question en cas de violences avérées ou alléguées sur l'enfant.

*Que peut-on faire sur ce point ?* : Ce type de séparations à risque mériterait à mon sens des tribunaux ou des magistrats spécialisés, comme cela se fait en Espagne, par exemple.

Dans 41% des cas étudiés, des violences antérieures ont été observées (via des témoignages, plaintes ou mains courantes), et 36% des auteurs d'homicide étaient déjà connus de la police ou de la gendarmerie...

On observe une amélioration depuis des années de la prise en compte des violences au sein du couple par les services de police, de gendarmerie ou par les différents parquets. Il est extrêmement important de travailler en réseau sur ces questions, d'impliquer aussi les associations spécialisées qui connaissent parfaitement la problématique. Bien sûr, des stéréotypes persistent dans certains commissariats, mais la présence de référents engagés sur le sujet dans beaucoup d'entre eux permet de mieux conseiller et orienter les femmes. En fait, évaluer le danger est un travail par étapes, un peu comme en médecine. Après, des problèmes de moyens, qui sont une question majeure, peuvent compliquer la tâche des différents acteurs. Faire face à l'emprise des auteurs de violences est également une problématique qui prend du temps.

*On parle là de femmes ayant déjà entrepris une démarche auprès de la police ou la gendarmerie. Mais que faire pour les autres ?* : Il faut continuer d'améliorer la prévention des féminicides, marteler dans les messages que les violences conjugales sont un délit, dire aux victimes d'appeler le 39 19, qui est un numéro anonyme, gratuit, confidentiel, non repérable sur les factures téléphoniques, et auquel répondent des interlocuteurs formés et avertis. Plus on repérera tôt une personne en danger, plus son parcours sera raccourci.

## 5 - Georges Tron investi pour les législatives : l'exemplarité nécessaire des élu.e.s mise à mal - ECVF

Vendredi dernier, nous avons appris avec stupéfaction que Georges Tron s'était vu investi candidat aux législatives de juin 2017 par son organisation politique, alors même qu'il est en instance de jugement aux Assises pour viols et agressions sexuelles commis sur deux anciennes employées de la mairie de Draveil. Nous ne voulons plus de ces pratiques d'un autre âge où des politiques soupçonnés ou reconnus coupables de violences sexistes peuvent continuer de compter sur leurs organisations pour les maintenir dans leurs responsabilités publiques.

A l'approche des législatives, élu.e.s et ancien.ne.s élu.e.s contre les violences faites aux femmes, nous demandons à tous les partis politiques d'être vigilants sur les investitures dont ils ont la responsabilité.

## **6 - Impact professionnel pour les aidants : les femmes en première ligne selon une étude européenne - Liaisons sociales**

Fatigue, absences, réduction du temps de travail, renoncement à des perspectives professionnelles... Etre aidant familial peut avoir un coût sur le plan professionnel, rappelle un rapport réalisé dans le cadre d'un projet transnational (France, Italie, Autriche, Luxembourg) coordonné par la Ligue des droits de l'Homme et soutenu par des fonds européens à travers l'Institut de recherches économiques et sociales (IRES).

Intitulé « Agir contre les écarts de salaires entre hommes et femmes (GPG) : prendre en compte le cas des aidantes informelles », celui-ci a permis de dresser un panorama des politiques d'aide à la dépendance dans les pays concernés, d'étudier des cas concrets d'écart de salaires liés au rôle d'aidante informelle et de vérifier que ce gender pay gap est une réalité mais qui reste souvent invisible.

*Bonnes pratiques :* Il s'est aussi penché sur les bonnes pratiques et les solutions déjà mises en œuvre. En effet, le rôle d'aidant informel, assuré de 60 à 70 % par des femmes (de 90 à 98 % dans le cas des aidants professionnels), accentue le GPG. « Deux fois plus de femmes que d'hommes aident un proche, quelle que soit la tranche d'âge considérée, peut-on lire dans le rapport. Et lorsque l'aide doit être intensive, la charge repose avant tout sur les femmes. » Ces dernières sont, de ce fait, davantage concernées que les hommes aidants par une interruption d'activité ou par une réduction du temps de travail. « Toutefois, cette question n'est pas traitée par les politiques publiques ».

Sur la base des constats du rapport, les partenaires du projet ont recensé des préconisations tant à l'intention des pouvoirs publics que des entreprises afin « qu'être aidante ne soit plus une source d'inégalités ». Ils proposent notamment d'alléger leur charge, en rendant les services d'aide professionnelle plus accessibles géographiquement et financièrement. Au sein des entreprises, ils préconisent d'offrir des services aux aidants (plateformes mutualisées de soutien, services de conciergerie, formations...).

*Compensation des pertes de revenus :* Enfin, « pour rendre la conciliation entre vie professionnelle et vie d'aidant plus facile », ils recommandent de compenser les pertes de revenus et de cotisations résultant des réductions et/ou des interruptions d'activité des aidants par des mécanismes de solidarité collectifs. Au sein des entreprises, il s'agit de faciliter, « dans la mesure du possible », l'accès au télétravail, une souplesse sur les horaires, « notamment en permettant de moduler à l'improviste le temps de travail, à la baisse ou à la hausse quand le poste le permet » ou encore de donner la possibilité de réduire provisoirement certaines responsabilités en fonction de l'intensité de l'aide nécessaire.

(1) GPG signifie « gender pay gap », soit écart de salaires en fonction du genre

## **7 - Carton rouge à France 3: non au clip de présentation des JO qui ne ressemble pas au sport français et accumule les clichés - Tribune collective - Huffington post.fr**

A quelques semaines des Jeux Olympiques de Rio, France 3 par sa Direction artistique a fait découvrir sur ses réseaux sociaux [le clip](#) qui assurera la promotion de l'événement cet été. Tournée dans un décor prestigieux, [cette vidéo](#) présente différents sports, essentiellement individuels, auxquels la délégation française participera dès le 5 août prochain.

En tant que personnalités engagées ou non dans le mouvement sportif, nous nous réjouissons que la télévision publique fasse un clip de promotion du plus grand événement sportif au monde. Cependant, ce clip nous choque en raison des représentations passées qu'il véhicule et qui sont bien éloignées de la réalité française.

Dans une ambiance rétro du début du XXe siècle, un groom, limite obséquieux, se met en quatre pour accueillir des clients aisés d'un hôtel de luxe et des sportifs que l'on imagine en pleine

préparation pour leurs futures compétitions. La conclusion du clip avec un slogan empreint d'autosatisfaction "Les athlètes olympiques sont chez eux sur France 3" nous laisse cependant le sentiment que la "Maison France 3" n'est pas ouverte à toutes et à tous selon les mêmes conditions. En effet si 18 sportifs sont représentés dans ce clip, on peut légitimement regretter une absence totale de diversité et un déséquilibre entre femmes et hommes. Les autres personnages du clip ne sont pas épargnés par cette absence de diversité puisque tous les clients de l'hôtel sont blancs. D'aucuns pourraient considérer que nous exagérons et pourraient nous reprocher d'être des esprits chagrins au moment où la fête devrait rassembler toute la France. Mais si on l'analyse bien, en plus de rendre invisibles les femmes et les personnes non blanches, ce clip reproduit tous les poncifs et stéréotypes qui leur sont associés.

On peut d'ailleurs les résumer simplement :

- Sportive tu es, tu feras de l'équitation, de la natation synchronisée, de l'escrime ou de la marche car ils n'entament pas ta féminité ;
- Sportive tu es, ton visage on ne verra pas mais tes jambes on verra en gros plan ;
- Sportive tu es, tu resteras minoritaire, car le sport est d'abord fait pour les hommes ;
- Noir tu es, tu feras de la course, du sprint en l'occurrence, car tu es fait pour courir ;
- Français d'origine maghrébine, tu es, point de sport de haut niveau tu feras, mais groom tu seras, car tel est ton destin social.

Pour rappel, la délégation française qui se rendra à Rio sera quasi-paritaire (44 % contre 33 % dans le clip) et nous ne ferons pas l'affront de rappeler toutes les médailles remportées par des sportifs français d'origines diverses qui feront, cet été encore, vibrer les cœurs des supporters et des téléspectateurs.

Au final, cette vidéo, comme de trop nombreux supports de communication, vient renforcer une vision de racisme et de sexismes ordinaires encore trop présente dans le monde du sport et son traitement médiatique. En donnant une image déformée de la réalité du sport de haut niveau et de la France d'aujourd'hui, elle participe ainsi à l'assignation identitaire et à la reproduction de stéréotypes déplorables qui *in fine* font le lit des inégalités sociales et des discriminations que nous jugeons inacceptables et particulièrement inadmissibles dès lors qu'il s'agit d'une campagne médiatique portée par le service public audiovisuel.

Considérant ces faits, nous sommes un certain nombre à avoir voulu faire part de nos remarques sur le compte Facebook de la Direction artistique de France 3, comme pour dénoncer un peu plus cette représentation d'une société française fondée principalement sur le modèle blanc, masculin et riche. Nous regrettons très fortement que la majorité de ces commentaires aient été effacés, sans même apporter du respect à tous ceux qui ont souhaité exprimer leur avis et à d'anciens sportifs internationaux qui ont vécu dans des équipes de France multicolores, bien loin de cette image donnée dans cette vidéo. Nous déplorons que la Direction artistique de France 3 refuse le dialogue avec une arme aussi contestable que la censure. Les décisionnaires de cette entité ont certes le droit de censurer et de bloquer qui ils souhaitent sur leur compte. Mais cette attitude en dit long sur le rejet de toute critique ou débat.

Il en va de la responsabilité individuelle et collective de réduire les inégalités entre les citoyens d'une même société. Et cela est d'autant plus vrai pour une chaîne du service public qui a une mission éducative, d'exemplarité et pas seulement de divertissement.

Aussi nous espérons que le groupe France Télévisions saura moderniser l'image de France 3 et la rendre conforme à la prise en compte de la réalité tant sur la forme que sur le fond.

A l'heure où chacun prône la liberté d'expression, au moment où la France va jouer sa demi-finale de l'Euro dans le même pays qui a consacré la France "Black-Blanc-Beur" en 1998, nous souhaitons fermement que France Télévisions : Arrête la diffusion de ce clip ; Réponde publiquement de ce dérapage ; Engage un travail d'éducation et de sensibilisation du grand public aux préjugés et

représentations sexistes et racistes en y accordant des moyens à la hauteur de ce que nous sommes en droit d'attendre du service public.

Nous resterons mobilisés et dénoncerons sans faillir les manquements aux principes d'égalité entre citoyens.

**Premiers signataires:** Albert Alcindor, ancien athlète, Association Les Dégommeuses (*lutte contre les discriminations dans le sport et par le sport*) ; Christine Arron, recordwoman d'Europe du 100m ; Frédérique Bangué, ancienne athlète, Jane Birman, journaliste ; Michaël Bouvard, vice-président de SOS Homophobie ; Régis Bourguignon, triathlète ; Aurélie Bresson, Fondatrice et directrice de "Les Sportives Magazine" ; Fabienne Broucaret, Journaliste et auteure ; Stéphane Caristan, Champion d'Europe du 110m haies et ex-recordman d'Europe ; Fabienne Chaumaz ; Cécile Chartrain, présidente et co-fondatrice des Dégommeuses ; Audrey Chenu ; Patrick Chevallier, président de Juvacom médias ; Aya Cissoko, triple championne du monde de boxe ; Alice Coffin, journaliste ; Assa Diabira ; Sandrine Diagana ; Boro Doucouré, manager sportif ; Adil El Ouadehe, cadre fédéral dans le sport et militant antiraciste ; Christelle Foucault, ex-présidente de la Fédération Sportive Gaie Lesbienne ; Stéphanie Garriba-Nestoret, ancienne handballeuse ; Morgane Garnier Lionel Gautier, directeur de la Fondation Lilian Thuram Education contre le racisme ; Alexandre Geus, ancien athlète et musicien ; Jérôme Girard, Adjoint au Département des Grands Evénements, Mairie de Paris ; Julie Gomis ; Jérôme Hubert-Réjon, Conseiller en communication ; Jan-Claude Jenaste, entraîneur d'athlétisme ; Djedjiga Kachenoura, présidente fondatrice de FédéRêves ; Audrey Keysers, co-auteure du livre "Football féminin. La femme est l'avenir du foot" ; Cécile Lambert ; Véronique Loewen, spécialiste en communication, expatriée au Canada ; Sylvie Lorsolo, ex-athlète, Docteur en sciences de la terre, expatriée aux Etats-Unis ; Bénédicte Mathieu, journaliste et auteure ; Eric Marvel, ancien athlète et artiste ; Chantal Nallet, ancienne gymnaste ; Veronica Noseda, militante féministe ; Benjamin Odry, ancien athlète, chercheur biomédical, expatrié aux Etats-Unis ; Guy Ontanon, Entraineur national d'athlétisme ; Marie-José Pérec, triple championne olympique d'athlétisme ; Fabrice Pierre, ancien athlète, réalisateur ; Clément Rémond ; Alain René-Corail, ancien athlète ; Magaly Richard Serrano ; Annette Simon, ancienne athlète ; Lilian Thuram, président de la Fondation Lilian Thuram Education contre le racisme ; Haifa Tlili ; Bano Traoré, athlète ; Jean Vuillermoz, ancien adjoint aux sports à la Ville de Paris ; Sandrine Zalcman, avocate

## **8 - Vœu relatif à la lutte contre le harcèlement sexiste et sexuel à la Mairie de Paris**

Considérant la loi du 6 août 2012 relative au harcèlement sexuel définissant le délit de harcèlement sexuel comme « le fait d'imposer à une personne, de façon répétée, des propos ou comportements à connotation sexuelle qui, soit portent atteinte à sa dignité en raison de leur caractère dégradant ou humiliant, soit créent à son encontre une situation intimidante, hostile ou offensante ». Est également assimilé au harcèlement sexuel le fait, même non répété, d'user de toute forme de pressions graves, dans le but réel ou apparent d'obtenir un acte de nature sexuelle, que celui-ci soit recherché ou profit de l'auteur des faits ou au profit d'un tiers. »;

Considérant cette même loi qui prévoit la répression des discriminations faisant suite à du harcèlement sexuel et la loi du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires qui prévoit qu'«aucune mesure concernant notamment le recrutement, la titularisation, la rémunération, la formation, l'évolution, la notation, la discipline, la promotion, l'affectation et la mutation ne peut être prise à l'égard d'un fonctionnaire : parce qu'il a subi ou refusé de subir les faits de harcèlement sexuel [...], y compris [...] si les propos ou comportements n'ont pas été répétés ; parce qu'il a formulé un recours auprès d'un supérieur hiérarchique ou engagé une action en justice visant à faire cesser ces faits ; ou bien parce qu'il a témoigné de tels faits ou qu'il les a relatés. »; et que selon cette même loi « est possible d'une sanction disciplinaire tout agent ayant procédé ou enjoint de procéder aux faits de harcèlement sexuel » ;

Considérant l'article 40 du code de procédure pénale qui prévoit que tout fonctionnaire « qui, dans l'exercice de ses fonctions, acquiert la connaissance d'un crime ou d'un délit est tenu d'en donner avis dans un délai au procureur de la République et de transmettre à ce magistrat tous les renseignements, procès-verbaux et actes qui y sont relatifs » ;

Considérant le protocole d'accord du 8 mars 2013 relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la Fonction publique prévoyant la mise en place par les employeurs publics de « formations spécifiques pour mieux connaître, prévenir et traiter le harcèlement sexuel et moral » pour « tout nouvel entrant dans la Fonction publique »» au sein « d'une thématique plus

générale de la santé et de la sécurité au travail » intégrant « une sensibilisation sur les violences particulières faites aux femmes et les ressources qui peuvent être offertes aux femmes qui en sont victimes », des formations continues « pour les agents des services de ressources humaines et pour l'encadrement », et la mobilisation des « comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail » et des autres « acteurs opérationnels en matière d'hygiène et de sécurité » pour la prévention de tels faits.

Considérant la circulaire du 4 mars 2014 relative à la lutte contre le harcèlement dans la Fonction publique précisant les nouvelles dispositions relatives aux délits de harcèlement prévues par la loi et leurs impacts dans les trois versants de la Fonction publique, qui rappelle, outre les sanctions des comportements de harcèlement et les mesures de protection des victimes, que les situations de souffrance liées à ces agissements au sein de l'administration rendent impérieuse, en amont, la mise en œuvre de mesures préventives ;

Considérant que 40 à 60 % des femmes sont victimes de harcèlement sexuel au cours de leur vie - 20 % dans le cadre professionnel selon une enquête IFOP de janvier 2014 pour le Défenseur des droits - et qu'une minorité d'entre elles engage des poursuites contre les auteurs ;

Considérant que, selon l'avis n°2014-0403-007 du 4 mars 2014 du Conseil supérieur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, 80 % des femmes salariées considèrent être régulièrement confrontées, dans le monde du travail, à des attitudes ou à des comportements sexistes ;

Considérant l'omerta qui entoure les situations de violences sexistes et sexuelles subies au travail et empêche les victimes de dénoncer les faits ou les témoins de signaler des situations de harcèlement sexuel ;

Considérant les nombreux témoignages qui ont révélé des faits de harcèlements sexistes et sexuels et la difficulté pour les victimes de se faire entendre, d'être soutenues par leur entourage et de faire reconnaître les faits ;

Considérant que les rapports d'intimidation constitutifs du harcèlement sexiste et sexuel sont incompatibles avec une société que nous voulons fondée sur le respect de l'autre et l'égalité ;

Considérant que la Ville de Paris a fait depuis de nombreuses années de la prévention et de la lutte contre les violences faites aux femmes un axe central de ses politiques publiques ;

Considérant que la prévention et la lutte contre le harcèlement sexuel s'inscrit dans le cadre de la politique de prévention des risques professionnels sur laquelle la direction des ressources humaines de la Ville de Paris est pleinement mobilisée ;

Considérant toutefois que le traitement de ces situations nécessite aussi des compétences en matière d'enquêtes administratives et un accompagnement des victimes pour leurs démarches judiciaires ;

Considérant que le Conseil de Paris doit se saisir de ce sujet de la manière la plus déterminée, mettre en place des outils de prévention efficaces et permettre à chaque personne au sein de la Mairie de Paris (élu-e-s, collaborateur/rice-s, tout comme l'ensemble des agents de la Ville) qui pourrait être touchée par une situation de harcèlement de se sentir suffisamment en sécurité, accompagnée, soutenue, encadrée, pour oser prendre la parole et briser le silence qui entoure encore trop souvent ces situations destructrices ;

Considérant le vœu déposé par les groupes écologiste de Paris, socialistes et apparentés, communiste-Front de gauche, Radical de Gauche, Centre et Indépendant, Les Républicains, UDI-MoDem et Danielle Simonnet ;

Le conseil de Paris, sur proposition de l'exécutif, émet le vœu que :

- Une nouvelle procédure claire et efficace de signalement des faits de harcèlement sexuel et d'aide aux victimes et aux témoins soit expérimentée au niveau de l'administration parisienne comprenant : la possibilité de saisine d'une cellule chargée de recevoir les signalements des

victimes (élu-e-s, collaborateur-trices, agent-es, stagiaires, apprenti-es), des supérieurs hiérarchiques ou de témoins, de mener le premier entretien auprès de la victime pour recueillir sa parole et l'informer de ses droits,

Cette entité accompagnera la victime tant d'un point de vue administratif que judiciaire, supervisera la conduite de l'enquête au sein du service concerné, rédigera un avis sur les suites à donner, notamment sur le plan disciplinaire, et accompagnera la victime sur les plans administratif et judiciaire et portera les faits, le cas échéant, à la connaissance des juridictions administratives et pénales compétentes ;

Le déclenchement de la protection fonctionnelle dès lors que la victime fait état d'éléments de nature à laisser présumer l'existence d'une situation de harcèlement sexuel ; La suspension éventuelle de fonctions conservatoire et préventive de l'auteur présumé sur proposition de la cellule ; L'inspection générale de la Ville de Paris pourra être mandatée pour conduire l'enquête au sein du service concerné.

- Une campagne de prévention et de lutte contre le harcèlement sexiste et sexuel soit élaborée en lien avec le CHSCT, les autres acteurs opérationnels en matière d'hygiène et de sécurité (médecins de prévention, assistants et conseillers de prévention, inspecteurs de la mission santé et sécurité), l'Observatoire parisien des violences faites aux femmes et des partenaires spécialisés dans la prévention de ce type de violence (notamment I'AVFT) afin notamment de :

- informer l'ensemble des agents par voie d'affichage dans tous les lieux de travail ainsi que dans tous les locaux ou porte des locaux où se fait l'embauche sur cette nouvelle procédure comprenant un rappel des dispositions du code pénal relatives ;

- au harcèlement sexuel ; diffuser au sein de l'ensemble des services et directions un vade-mecum sur la conduite à tenir dans les cas de harcèlement sexuel et sexiste (en tant que témoin, collègue, responsable syndical, responsable hiérarchique ou en tant que victime)

- former l'ensemble des encadrant-es, dans le cadre des principes généraux de prévention et de leur obligation de signalement, et intégrer une fiche pratique dédiée dans le guide de l'encadrante et de l'encadrant de la ville de Paris ;

- former les agents exerçant des fonctions RH en contact avec les agents (UGD, assistantes sociales...) à l'identification, l'évaluation et la prévention des risques liés au harcèlement sexiste et sexuel.

- Un bilan d'étape soit présenté devant le Conseil de Paris après six mois d'expérimentation.

## **9 - Le témoignage testament d'une ex-ultraorthodoxe bouleverse Israël - Nissim Behar - Tel Aviv**

Interdite de voir ses enfants parce qu'elle avait quitté une secte hassidique, Esti Weinstein, avant de mettre fin à ses jours, a écrit un témoignage sur la vie chez les « craignant Dieu ».

A priori, personne n'aurait jamais dû entendre parler d'Esti Weinstein, une quinquagénaire mère de sept enfants, dont le corps sans vie a été retrouvé dimanche à Ashdod (sud de Tel-Aviv) après plusieurs jours de recherches. Or, la mort de cette ancienne ultra-orthodoxe devenue laïque rouvre le débat passionné qui oppose les laïcs aux religieux depuis la création de l'Etat hébreu. En effet, avant de mettre fin à ses jours, Esti Weinstein a rédigé un manuscrit de 183 pages intitulé «Faire sa volonté» et racontant de l'intérieur la vie chez les «haredim», les «craignant Dieu». Un récit poignant dont les extraits publiés dans les journaux bouleversent l'opinion israélienne.

Chez la plupart des ultraorthodoxes, toute personne devenant laïque est considérée comme morte. Les membres de sa famille coupent leurs liens avec elles. Certains organisent un enterrement symbolique et portent le deuil. Il y a huit ans, c'est exactement ce qui est arrivé à Esti Weinstein : d'un jour à l'autre, ses parents, ses proches et ses amis d'alors lui ont fermé leur porte. Elle a

également été privée de contact avec six de sept filles puisque l'une d'entre elles baptisée Tami a suivi le même parcours qu'elle.

Certes, au fil du temps, Esti Weinstein s'est adaptée à la vie laïque mais le fait de ne plus voir ses parents et ses enfants lui est devenu insupportable. «C'est dans cette ville que j'ai donné naissance à mes filles et c'est dans cette ville que je meurs en raison de mes filles», a-t-elle écrit la main tremblante peu avant de se suicider.

Dans son manuscrit achevé, elle décrit la rigueur oppressante qui prévaut dans la secte hassidique de Gur à laquelle sa famille appartient. Elle raconte comment elle a été mariée à 17 ans avec un jeune homme qu'elle n'avait rencontré qu'une fois. Un autre ultra-orthodoxe dont le seul souci était qu'elle respecte les «takanot», les «principes» en vigueur chez les hassidim de Gur. Grossièrement, il lui était demandé de se taire, de s'occuper du ménage, et de se transformer en poule pondeuse avec un enfant par an moyenne. C'est ce «chidouh» (mariage arrangé) et l'anachronisme d'une vie rythmée par l'observance stricte des traditions sous la houlette de rabbins omniprésents qui ont poussé Esti Weinstein à «trahir» sa communauté pour devenir laïque. En sachant que le prix serait lourd à payer.

Etrangement, en apprenant sa mort, les membres de la famille Weinstein ont oublié qu'ils avaient rompu avec elle. Ils ont exigé de pouvoir organiser l'enterrement selon les préceptes du judaïsme avec des prières et en présence d'un rabbin, alors que la principale intéressée voulait des funérailles «différentes». Puisque les premiers ne voulaient pas céder et que la mise en terre devait se dérouler rapidement, les amis laïcs d'Esti Weinstein se sont alors mobilisés. Pendant que les plus déterminés faisaient barrage pour empêcher le départ de l'ambulance transportant le corps, sa fille Tami a introduit une requête urgente devant le tribunal des affaires familiales de Tel-Aviv. Ce n'était pas gagné d'avance mais elle a obtenu gain de cause. Esti Weinstein a donc été mise en terre ce mardi comme elle le souhaitait. En présence de centaines de laïcs venus chanter pour elle mais en l'absence de sa famille et de six de ses enfants. Qui devaient organiser une deuxième cérémonie dans l'intimité tout de suite après.

## **10 - Pour un féminisme laïque et universaliste ! - Comité Laïcité République - Libres MarianneS - Association pour le Droit International des Femmes**

La situation des femmes révèle toujours le degré d'avancement démocratique d'une société. Il aura fallu des siècles de combats pour que le principe d'égalité entre hommes et femmes, en droits, en devoirs et en dignité, soit enfin reconnu. Il est encore loin d'être une réalité concrète au cœur même de la République française, comme en témoignent de sinistres tribulations dans le monde politique qui devrait pourtant être un exemple pour toute la société.

Fille des Lumières, l'égalité en droit entre tous, quelles que soient la naissance, la couleur, le sexe, les appartenances religieuses, philosophiques ou politiques, semblait progressivement s'installer comme un principe universel, au même titre que la liberté de conscience dont elle est inséparable.

Ces principes semblaient gravés dans le marbre d'une éthique ouverte à l'humanité toute entière, au-delà des appartenances culturelles, religieuses, philosophiques ou politiques. Ils sont aujourd'hui frontalement combattus par ceux qui leur opposent des revendications identitaires, différencialistes et communautaristes.

L'universalisme, clé de l'émancipation individuelle et collective, est désormais dénoncé par une mouvance anti républicaine comme une idéologie «colonialiste». La laïcité qui, mettant à distance le politique du religieux, séparant la foi et la Loi, est le nécessaire levier de cette égalité, se voit accusée par les mêmes d'«islamophobie», dès lors qu'elle prétend s'appliquer à toutes les confessions. Le racisme, historiquement porté par l'extrême droite, fait son retour sous le masque du racialisme, qui légitime la ségrégation des individus selon leurs origines. Le féminisme, enfin, est

contesté dès lors qu'il affirme qu'aucun motif cultuel ou culturel ne peut justifier une restriction des droits des femmes ni une entrave à leur exercice.

Ces dramatiques confusions, sciemment entretenues, fragilisent les fondements mêmes de la République tandis que s'imposent de par le monde les formes les plus régressives de contestation de l'égalité entre tous les êtres humains, du respect de leur intégrité physique et morale, de leur liberté à penser et à disposer d'eux-mêmes. Les femmes en sont toujours les premières victimes.

En Europe, ce sont les gouvernements les plus conservateurs, soutenus par des Eglises rétrogrades, qui s'arc-boutent sur l'interdiction totale de l'avortement ou qui tentent de remettre en cause ce droit, là où il est déjà restreint à des conditions drastiques, comme en Espagne ou en Pologne. Ce sont également, au niveau de la Commission européenne, des lobbies intégristes qui sont à la manœuvre et tentent d'imposer leurs choix.

En Amérique centrale et du Sud, l'Eglise refuse l'accès à l'IVG des femmes enceintes porteuses du virus Zica dont il est pourtant avéré qu'il cause de graves malformations. Le pape, ami des pauvres et des opprimés, n'est pas celui des femmes ni de la laïcité, comme ses récentes déclarations en témoignent. Certains évêques, dont un représentant du Vatican, n'hésitent pas à affirmer publiquement que le viol est moins grave que l'IVG !

On ne compte plus les pays où les attaques au vitriol et les lapidations sont devenues monnaie courante ; où les crimes d'honneur se banalisent ; où des centaines de filles sont soustraites à l'école et au savoir, où elles sont enlevées pour être converties, mariées de force, humiliées, battues, transformées en esclaves sexuelles, assassinées.

En Allemagne et, simultanément, dans plusieurs autres pays d'Europe, lors du Nouvel an, des femmes sont attaquées et violentées dans la rue, par des groupes d'hommes organisés, qui considèrent sûrement que leur simple présence dans l'espace public est une invite à l'agression et « qu'elles l'ont bien cherché ».

En France, dans un nombre croissant de quartiers, la pression sociale d'une doxa machiste, alimentée par des prêches fondamentalistes, conjuguée au recul de l'Etat et des élus dans leur mission de défense de la République laïque et de ses valeurs égalitaires, aboutit à créer des enclaves qui s'alignent sur les théocraties et dictatures les plus rétrogrades pour justifier les violences faites aux femmes. A commencer par le voile, de plus en plus couvrant, de plus en plus opaque, qu'il soit de marque ou grande distribution, étandard de la discrimination, que l'appétence à la servitude volontaire de certaines et la coupable lâcheté de leurs thuriféraires voudraient faire passer pour bannière de liberté.

Ce n'est pas par hasard si, à la façon des instituteurs de la III<sup>e</sup> République, les femmes sont devenues les nouveaux « hussards noirs » de la laïcité.

Grâce à nos idéaux universalistes et laïques, nous avons, nous, citoyens français, les armes qui nous permettent de lutter ensemble pour l'émancipation de la moitié de l'humanité, non pas au nom d'un quelconque particularisme qui vaudrait aux femmes de n'avoir des droits que parce qu'elles sont « autres » mais au nom de notre commune nature, et du fait que « tous les citoyens sont des femmes comme les autres ».

La République universaliste, laïque et sociale, depuis qu'elle a compris, grâce à la lutte des femmes que celles-ci sont ses plus ardentes combattantes est désormais le meilleur rempart contre les régressions de tous ordres que tentent d'imposer les communautarismes, contre toutes les formes de racisme et contre l'extrême droite qui se nourrit des renoncements et des peurs.

Alors que les crises sociales et les déchirures culturelles conjuguent leurs effets néfastes, nous appelons à un ressourcement explicite aux principes universalistes de la République, en premier lieu à l'égalité entre tous et toutes et à la laïcité qui, seule, permet de conjuguer liberté individuelle et cohésion citoyenne, singularité et égalité.

Marianne est l'autre nom de notre République. Il est temps de le rappeler à ceux - et celles, hélas - qui aimeraient tant qu'elle n'ait plus de nom.

## **11 - La Cour suprême des Etats-Unis réaffirme le droit des femmes à avorter**

La Haute Cour statuait sur une loi de 2013 adoptée au Texas qui impose aux cliniques pratiquant des avortements de posséder un plateau chirurgical digne d'un milieu hospitalier. Cette mesure a entraîné la fermeture de plusieurs dizaines de centres d'interruption volontaire de grossesse (IVG) en deux ans. Le texte obligeait également les médecins pratiquant des avortements à disposer d'un droit d'admission de leurs patientes dans un hôpital local. Ce qui, appliqué à la lettre, obligeait la mise à disposition quasi impossible de dizaines de lits supplémentaires dans les dispensaires.

De telles mesures sont illégales au regard du droit des femmes à avorter aux Etats-Unis, a rappelé la Cour suprême dans sa décision de lundi. Cet arrêt, rendu à la majorité de cinq juges contre trois, représente une victoire emblématique pour les militants du droit à l'IVG. L'arrêt de la Haute Cour représente au contraire un revers cinglant pour les puissants opposants à l'IVG aux Etats-Unis.

## **12 - La liberté d'expression à l'épreuve du harcèlement juridique - Tribune collective**

Pierre angulaire de notre démocratie, la liberté d'expression et son corollaire, la liberté de critiquer, sont sérieusement remises en cause au nom d'une vision falsifiée de la lutte contre le racisme, qui assimile la critique de l'islam à une forme de racisme, en la qualifiant d'« islamophobie ». Ce positionnement idéologique, qui relève de l'escroquerie sémantique, concourt à imposer l'idée que la liberté d'expression serait subordonnée aux diktats des religions en général et de l'islam en particulier.

À plusieurs reprises ces dernières années, les démocraties ont rappelé que la liberté d'expression était un droit inaliénable. Pourtant, aujourd'hui nombre de penseurs, d'intellectuels, d'écrivains, de journalistes et de militant.e.s féministes et laïques font l'objet de graves persécutions, voire de menaces de mort en raison de leur détermination à user de ce droit. Cette tendance prend une orientation dramatique s'agissant du monde dit musulman où la séparation des pouvoirs politiques, religieux et judiciaires est un enjeu fondamental qui oppose, à l'heure actuelle, des démocrates aux islamistes et aux régimes autoritaires ou dictatoriaux.

C'est le 14 février 1989, avec la publication du roman de Salman Rushdie *Les Versets sataniques*, que l'opposition frontale à la liberté d'expression prend une tournure des plus terrifiantes en se transposant sur la scène européenne. L'ayatollah Khomeiny appelle tous les musulmans à tuer le romancier anglo-indien accusé de blasphème. Désormais, la stratégie des islamistes consiste à éliminer par tous les moyens leurs opposants. C'est dans ce contexte qu'il faut situer la condamnation à mort de Taslima Nasreen (1993), l'assassinat de Theo van Gogh (2004), les tentatives visant le caricaturiste danois Kurt Westergaard (2005), ainsi que la tuerie à Charlie Hebdo le 7 janvier 2015.

La légitimité de la mise à mort des esprits libres est clairement revendiquée par l'islam politique. Leur élimination est programmée et se joue sur plusieurs niveaux. Le terrain juridique en est un et il n'est pas des moindres. Des poursuites judiciaires sont désormais intentées contre des militants laïques et féministes sous de faux prétextes. Cette nouvelle stratégie qui s'apparente à une « guerre juridique », s'est visiblement mise en place, afin de museler quiconque use de sa liberté de parole pour critiquer l'islam radical et tester la résistance des « cibles » et des institutions. En France, le procès des caricatures de Charlie Hebdo en a préfiguré le terrifiant engrenage. Le procès contre la crèche Baby Loup a suivi, avec ses interminables rebondissements judiciaires dont la directrice, Natalia Baleato, est sortie victorieuse, mais au prix d'un long combat.

Au Québec, Djemila Benhabib, journaliste et essayiste bien connue pour son combat contre l'islam politique en est déjà à son deuxième procès. En 2012, elle est poursuivie par une mère musulmane

qui lui reproche d'avoir publié sur son blogue les photos de ses deux enfants prises lors d'un concours de récitation coranique organisé à la mosquée al-Rawdah, un fief des Frères musulmans. Or, ces mêmes photos étaient déjà publiées sur le site de ladite mosquée. Djemila Benhabib a gagné ce procès sans réel objet, mais on peut imaginer ce que cela représente de pression morale et financière. Le 26 septembre prochain s'ouvrira à Montréal, un autre procès qui l'oppose, cette fois-ci, à une école islamique pourtant financée par le ministère de l'Éducation et qui fait du port du voile islamique une obligation à partir de la troisième année (c'est-à-dire pour des fillettes de 9 ans). Au Royaume uni, la militante féministe, Maryam Namazie qui mène une lutte acharnée contre les tribunaux de la charia est confrontée à des lobbies organisés au sein des campus universitaires qui viennent perturber violemment ses conférences. Cet insupportable harcèlement consiste toujours à faire passer des militant-e-s laïques pour des racistes.

Ne nous trompons pas sur les véritables motivations des auteurs de ces attaques d'un type nouveau. D'abord, il s'agit de faire régner la peur pour empêcher toute expression critique envers l'islam ou contre la façon dévoyée dont certains veulent l'imposer à d'autres. Ensuite, il s'agit de mettre une pression démesurée sur les personnes visées, pour les épuiser psychologiquement et financièrement, les ostraciser et les éliminer du débat public. Bref, les décourager de continuer à s'exprimer publiquement. C'est pourquoi nous réaffirmons avec force que les démocrates du monde entier refusent la stratégie de la peur et de l'intimidation. Il ne saurait être question de renoncer à la liberté d'expression, pas plus qu'à l'universalité des droits humains et à ceux des femmes en particulier, qui ne doivent souffrir aucune contestation ni restriction au nom de préceptes religieux ou de prétextes culturels. À nous de rassembler nos forces pour nous donner les moyens d'agir collectivement. C'est le premier objectif du comité de soutien qui vient de se constituer.

**Premières associations signataires :** Association des Humanistes du Québec ; Association européenne de la pensée libre-section IDF ; Association Le Chevalier de la Barre ; Association Laïcité et féminisme ; Association pour la mixité, l'égalité et la laïcité (AMEL) ; Assemblée des Femmes ; Clara Magazine ; Conseil national des associations familiales laïques (CNAFAL) ; Coordination française pour le Lobby Européen des Femmes (CLEF) ; Comités 1905 ; Comité Laïcité République ; Égalité-Laïcité-Europe (EGALE) ; Femmes pour le dire, Femmes pour agir ; Femmes sans voile d'Aubervilliers ; Femmes Solidaires ; Institut d'éthique contemporaine ; Laïcité -Libertés ; Les vigilantes ; Libres MarianneS ; Ligue du Droit International des Femmes ; Marche Mondiale des Femmes France ; Mouvement laïque québécois (MLQ) ; Mouvement pour la paix et contre le terrorisme ; Ni Putes Ni Soumises ; Observatoire de la laïcité de St-Denis ; Regards de femmes ; Réseau féministe « Ruptures » ; Société des Amis de Vigile ; Société des écrivains de la Mauricie ; Union des Familles Laïques (UFAL) + de nombreuses signatures individuelles.

<http://djemilabenhabib.com/je-soutiens-djemila>

## DÉBATS, CONFÉRENCES, SORTIES MILITANTES

**12bis - Suite Salon du Livre lesbien - 9 au 11 juillet - Mairie du 3<sup>ème</sup>**

**Vendredi 1er - samedi 9 juillet 2016 : Exposition « Féministes et Lesbiennes plurielles »**

Organisée par les ARCL, cette exposition vous mènera dans un voyage à l'international des luttes des femmes. Le 9 juillet, lors du 5e Salon du Livre Lesbien, quelques volontaires des ARCL, archivistes, militantes, seront à disposition au centre de l'exposition ou sur leur stand pour guider le public dans ce parcours et pour répondre à toute question.

**Vendredi 8 juillet, 20h : Soirée rencontre avec les auteures**

En présence de Muriel Douru, Sylvie Géroux et Claire Ponceau et en partenariat avec le Vendredi des Femmes. La soirée sera suivie d'un pot convivial : vos boissons et contributions salées ou sucrées à partager seront les bienvenues Dans la salle Geneviève Pastre du Centre LGBT Paris-ÎDF. Entrée libre.

**Samedi 9 juillet - 14h-18h : Dédicaces, débat, expo des ARCL**

Dédicaces, débats, expo des ARCL, vente de livres d'occasion de la bibliothèque du Centre LGBT et bien d'autres animations !

Auteures présentes (sous réserve) : Aïsa, Clémence Albérie, Anne Alexandre, Flore Avelin, Charlotte Bousquet, CAB, Cy Jung, Muriel Douru, Julia Faure, Françoise Flamant, Sylvie Géroux, Marie Michèle Lapanouse, Audrey Leroux, Julie Lezzie, Nicole Ligney, Véronique Madre, Magariel, Nancy Maurer, Muri-ailes, Claire Ponceau, Isabelle B. Price, Suzette Robichon, Virginie Rousseau, Ysabel Rousseau, Spruyti, Lou Vernet.

*Samedi 9 juillet, 20h : soirée « After Salon avec performances et lectures.*

Pour terminer les festivités en beauté, nous nous retrouverons pour une soirée conviviale et festive, autour de lectures et performances.

Bar'Ouf, 182 rue Saint-Martin, 75003 Paris - Métro Rambuteau. Entrée libre, consommation encouragée.

### **13 - Foot en scène - Les Dégommeuses - 9 juillet**

Les Dégommeuses et la Compagnie Dans Le Ventre présentent "Foot en scène" qui invite à découvrir le foot autrement grâce à des spectacles et performances sur scène.

*9 juillet - 20h, Carreau du Temple, 4 rue Eugène Spuller, 75003, Paris*

### **14 - Rassemblement "Journée mondiale de femmes sans voile" - Appel Femmes sans voile d'Aubervilliers - 10 juillet**

En hommage à toutes les femmes de par le monde qui ont été assassinées pour avoir refusé de porter le voile, et en solidarité de toutes celles qui résistent aux pressions et menaces de l'islamisme radical, cette imposture machiste et manichéenne de l'islam.

Soyons nombreuses et nombreux à dire Non au prosélytisme du voile et non à sa banalisation : il n'est ni un simple tissu ni une finalité spirituelle en soi mais il symbolise le statut inégal de la femme. Le voile, sacré par les dérives de l'idéologie islamiste, est leur étandard de par le monde : uniforme mortifère, il humilie toutes les femmes et porte atteinte à nos valeurs républicaines.

Dénonçons aussi le business qui s'est engouffré dans cette mode planétaire insidieusement "baptisée" pudique. Exigeons la protection des filles mineures contre l'endoctrinement d'une vision hiérarchisée des sexes. Les fillettes n'ont pas à se cacher dans l'espace public dans des tenues aliénantes qui leur font porter la culpabilité d'être nées de sexe féminin. L'égalité est promise à tous les enfants de la république. La liberté n'est ni occidentale ni orientale, elle est universelle. Le voile ? Jamais ! Ni ici, ni là-bas, ni nulle part ailleurs !!!

*10 juillet 2016 - 16h - Place de la République*

## **CINÉMA, THÉÂTRE, LIVRES, TÉLÉ...**

### **15 - Un guide pratique : « Améliorer l'accès à l'emploi des femmes victimes de violences - Centre Hubertine Auclert et «FIT, une femme, un toit»**

L'objectif de ce guide est de mieux comprendre les freins à l'accès à l'emploi générés par les violences faites aux femmes et de proposer des leviers d'action pour améliorer l'insertion professionnelle des victimes.

Ce guide pratique, issu d'un travail partenarial entre le Centre Hubertine Auclert, les expert-es de terrain et universitaires propose des recommandations concrètes pour favoriser l'accès et le maintien en emploi des femmes victimes de violences.

En outre, il présente les résultats d'une enquête sur les parcours d'insertion professionnelle des femmes menée auprès d'associations accompagnant les femmes victimes de violences.

## 16 - Livre : F. de la Morena : Lutter contre "l'inculture laïque"

Il est des livres petits par leur taille mais indispensables dans la bibliothèque d'un militant laïque. *Les frontières de la laïcité* de Frédérique de la Morena, maître de conférences en droit public à l'université Toulouse 1 Capitole, est de ceux-là, qui clarifie les enjeux au moment où tant de voix s'élèvent pour vider la laïcité de son contenu.

Car entre ceux qui, depuis des années, prétendent "toiletter" la loi de 1905 pour la moderniser au prétexte de l'ouvrir aux différences et ceux qui veulent la réduire à une simple tolérance religieuse, il faut bien convenir que les adversaires de la Loi de séparation des églises et de l'Etat sont nombreux. Sans compter qu'au sein de la famille laïque, un débat oppose ceux qui veulent absolument cantonner la laïcité au seul service public et ceux qui estiment qu'il convient d'élargir son corollaire, le principe de neutralité, à certains secteurs relevant du droit privé. A ceux qui dénoncent a priori comme "liberticide" toute évolution législative nécessaire lorsque les règlements ne suffisent pas, l'auteur rappelle que "légiférer n'est pas forcément interdire ; ce peut être aussi préciser une liberté, en fixer les contours, les limites pour en garantir d'autres".

Le grand intérêt du livre est qu'il constitue d'abord un outil de qualité pour lutter contre "l'inculture laïque" bien plus répandue que l'inculture religieuse, écrit Catherine Kintzler dans une préface, elle aussi, courte mais percutante. Il s'attaque à lever la confusion sur le terme même de laïcité qui tient à une double polarité, éthique et juridique, confusion qui pèse sur les modalités de sa mise en œuvre. Il souligne la dilution du principe de laïcité dans des applications dérogatoires, des contournements, des détournements, réalisés au nom d'intérêts publics locaux, en faveur d'associations culturelles, souvent faux-nez d'associations cultuelles. Il montre combien le désengagement de l'Etat sous forme d'émettements territoriaux particuliers, dérogations ouvertement avouées et justifiées au plus haut niveau juridique, contribue grandement à la fragilisation de la laïcité. Et cela dans une "sorte d'omerta" politique qui aboutit à "démanteler ce principe républicain fondamental", comme l'écrit Catherine Kintzler.

Comme le rappelle Frédérique de la Morena, la laïcité "est d'abord une question politique puisqu'il s'agit d'assurer une souveraineté propre de l'Etat, condition historique de l'autonomie des individus, capables d'utiliser librement leur raison". Si la République laïque n'est pas hostile à l'expression sociale des religions, "elle exige d'elles la renonciation à leurs prétentions politiques". L'actualité témoigne que l'interventionnisme du religieux dans le politique est loin d'être une vue de l'esprit et qu'en France, même sous des formes adoucies, la guerre contre l'école laïque est loin d'être achevée, ainsi que le démontre par ailleurs le livre de Guy Georges et Alain Azouvy : « *La guerre scolaire* » (Max Millo).

Ceux qui prétendent "moderniser" la laïcité veulent surtout oublier qu'elle est "un combat contre le dogmatisme et le cléricalisme qui réapparaissent dès qu'un groupe particulier, une minorité, une communauté tente d'imposer ses intérêts, ses convictions, ses différences à l'ensemble de la nation", écrit encore l'auteur.

Un ouvrage rigoureux pour armer ceux pour qui entendent promouvoir la laïcité, enjeu de notre temps et probablement des prochaines échéances électorales.

Patrick Kessel, Président du Comité Laïcité République

## 17 - Livre : L'Académie contre la langue française - Maria Candeia, Yannick Chevalier, Sylvia Duverger, Anne-Marie Houdebine

Porte-bannière des partisans du « genre le plus noble », l'Académie mène depuis le milieu des années 1980 une croisade contre la « féminisation », en dépit des besoins langagiers d'une société

où l'égalité des sexes progresse - en dépit, surtout, des logiques de la langue française et des évolutions à l'œuvre dans les autres pays francophones. Cet ouvrage retrace cette guerre de trente ans, menée à coup de déclarations aussi péremptoires qu'infondées, réactionnaires et sexistes. Il permet également de faire le point sur les objets de ces controverses, et de comprendre pourquoi la France a fini par entamer sa « révolution langagière » envers et contre les avis des Messieurs-Dames du Quai Conti.

*Ouvrage sous la direction d'Eliane Viennot. Avec la collaboration d'Audrey Lasserre  
Editions IXE- 224 pages - 16,15 €*

**18 - Livre : «Genre, Race, Classe : Travailler en France et au Brésil »** - Ouvrage collectif sous la direction de Nadya Araujo Guimarães, Margaret Maruani et Bila Sorj

France, Brésil, deux pays si loin, si proches, quelle comparaison ? Mais justement, la comparaison n'est pas l'objet de ce livre qui tente de dresser un panorama des thèmes, des problématiques et des interrogations sur la place des femmes et des hommes dans le monde du travail en France et au Brésil. Dans les mondes du travail : celui des ouvrier-e-s, des migrant-e-s et des travailleuses du *care* tout comme celui des ingénieur-e-s, des artistes ou des pilotes de ligne. Cet ouvrage collectif franco-brésilien montre les segmentations et hiérarchisations entre activités masculines et féminines tout autant que les fractures entre les marchés du travail féminins, ceux où les femmes s'en sortent, gagnent bien leur vie - même si elles ne sont pas à égalité avec les hommes - et ceux où elles subissent des emplois précaires, incertains, voire indécents. Dans les deux pays. Il traite de la ségrégation des emplois, des écarts de salaires, de la division sexuelle du travail, de la précarité, du sous-emploi, du travail domestique et du travail des domestiques. Mais bien évidemment, les frontières de l'inégalité n'empruntent pas les mêmes chemins et ne débouchent pas sur les mêmes situations sociales.

*L'Harmattan - Collection : Logiques sociales - juin 2016 • 360 pages • Prix éditeur : 37 euros*

**19 - A la Librairie Violette and Co**

- 9 juillet - *Salon du livre lesbien* - Violette and Co tient la librairie du 5<sup>ème</sup> Salon du livre lesbien organisé par le Centre LGBT de Paris. Pour ce 5<sup>ème</sup> Salon, pas moins de 24 auteures en signature avec leurs livres et d'autres parus ces derniers mois. Seront présentes : Aïsa, Anne Alexandre, Flore Avelin, Charlotte Bousquet, Muriel Douru, Rachel Easterman-Ulmann, Julia Faure, Françoise Flamant, Sylvie Géroux, Cy Jung, Michèle Marie Lapanouse, Audrey Leroux, Julie Lezzie, Nicole Ligney, Véronique Madre, Magariel, Nancy Maurer, Muri-ailes, Claire Ponceau, Suzette Robichon, Brigitte Rollet, Ysabel Rousseau, Spruyti, Lou Vernet. Plusieurs débats et animations ont lieu le jour même et les jours précédents. Programme complet sur [www.centreLGBTparis.org/salon-du-livre-lesbian](http://www.centreLGBTparis.org/salon-du-livre-lesbian)

*Samedi 9 juillet de 14h à 18h, Mairie du III<sup>ème</sup>*

**- 10 juillet, débat sur le film et le livre Carol**

Vous avez vu le film *Carol* de Todd Haynes sorti au cinéma en début d'année ? Vous avez lu le roman éponyme de Patricia Highsmith qui a inspiré le film et que l'auteure publia sous un pseudonyme en 1952 ? Vous avez envie de les découvrir ? De quoi s'agit-il déjà ? Thérèse, vendeuse dans un grand magasin, rencontre Carol, qui est belle, fascinante, fortunée et prisonnière d'un mariage peu heureux. Elle va découvrir auprès d'elle ce qu'aucun homme ne lui a jamais inspiré : l'amour. A l'étincelle de la première rencontre succède un sentiment plus profond. Les deux femmes se retrouvent bientôt prises au piège entre les conventions et leur attirance mutuelle. Les ami-e-s de Violette vous proposent d'échanger autour de l'adaptation cinématographique de cette œuvre qui nous plonge dans l'Amérique du début des années 50, puritaine et maccarthyste, de partager vos

impressions sur cette histoire d'amour au féminin. L'association « Les Ami-es de Violette and Co » est née en 2015 dans le but de soutenir la librairie Violette and Co et de participer à son rayonnement. Elle propose un événement chaque mois, les Dimanches des Ami-es de Violette, avec des débats d'idées, des visionnages de films, des brocantes de livres...

*Dimanche 10 juillet de 16h à 18h, Librairie Violette and Co*

**20 - Théâtre : « Et pendant ce temps, Simone veille ! »** - La Contrescarpe - Télérama Sortir Des années 50 à nos jours, trois femmes, quatre générations. De scènes de la vie quotidienne en chansons décalées. « Et pendant ce temps, Simone veille ! » retrace avec humour la lente évolution de la condition féminine. Avec ses acquis obtenus parfois de haute lutte : droit de vote, légalisation de la pilule contraceptive et dépénalisation de l'avortement, entre autres. Sans jamais de prendre au sérieux (nulle trace de militantisme agressif) les auteures ont préféré le rire pour rappeler quelques vérités et inciter à la vigilance.

A travers ce spectacle à la fois divertissant et intelligent, la piquante Dominique Mérot et ses partenaires, toutes parfaites, rendent aussi un bel hommage à Simone Veil « qui a fait de la femme une personne ».

De Corinne Berron, Bonbon, Hélène Serres, Vanina Sicurani et Trinidad.

Théâtre La Contrescarpe, 20h, du mardi au jeudi, 5 rue de Blainville Paris 5<sup>ème</sup>.